

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	23	28

L'an 2025, le 25 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 12/03/2025.

Vote
UNANIMITE
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 PREFECTURE DE LA SARTHE
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle (procuration à M. HERRAUX Denis), M. CHAUVEAU Pascal (procuration à M. LEPETIT), Mme CORMIER (procuration à M. FOUCHARD Stéphane), M. HUREAU Laurent (procuration à M. TAUPIN Laurent), Mme TRAHARD Véronique (procuration à M. DE SAINT RIQUIER).

Excusées : Mme CHAUVEAU Cécile, Mme PAQUIER Monique

Absent : M. ROUANET Nicolas

A été nommé secrétaire : M. BRIONNE Alain

DEL2025-029 – Approbation du compte administratif et affectation des résultats 2024 - SPANC

Le récapitulatif des différents contrôles effectués cette année est le suivant :

	Réalisé				
	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôles de conception	58	39	49	54	34
Constats de réalisation	45	38	44	40	35
Contre-visites	6	7	6	0	2
Diagnostics liés à des cessions immobilières	60	60	51	23	41
Contrôles de bon fonctionnement	320	425	567	257	148
Totaux	489	569	717	374	260

L'exercice se solde par :

- un excédent d'investissement de 26 978.99 € ;
- un déficit de fonctionnement de 6 579.52 €.

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter :
- à l'article 001 l'excédent d'investissement constaté au terme de l'exercice soit 26 978.99 € ;
- à l'article 002 le déficit de fonctionnement constaté au terme de l'exercice soit 6 579.52 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré en l'absence de Monsieur Le Président, le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du 19 mars 2024 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du SPANC.
- **DECIDE** de reporter à l'article 001 l'excédent d'investissement constaté au terme de l'exercice soit 26 978.99 € ;
- **DECIDE** de reporter à l'article 002 le déficit de fonctionnement constaté au terme de l'exercice soit 6 579.52 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
A Parigné-l'Évêque, le 25/03/2025

Le Président
M. ROUANET Nicolas

Le secrétaire de séance
M. BRIONNE Alain



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250325-DEL2025-029-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025